



BILLET D'HUMEUR
35H00 au Trésor.....
"l'intendance suivra" (Charles de Gaulle)
ou
"Alea jacta est" (Jules César)

LES DIX COMMANDEMENTS DE LA C.P.

"pour réussir dans de bonnes conditions, sans création d'emploi, et avec simplifications de service la mise en place de la R.T.T."



BUDGETS ET COMPTES DE GESTION DES CEPL

1. Tu passeras à un classement chronologique des pièces pour les comptes des petites collectivités (soumis à l'apurement administratif).

Quid des "grosses collectivités", et, au fait, où se situe la barre entre petites et grosses ? Poids du compte de gestion ?... 50 kg ?!!!

2. Tu éditeras en département informatique (et en ATI) tes comptes de gestion.

Quel gain pour les postes sous application RCT qui bénéficient de cette nouveauté depuis 15 ans au bas mot...

3. Tu reprendras automatiquement les résultats antérieurs des budgets exécutés (tableaux A14).

Certes, c'est plus propre...

DEPENSE : ETAT et CEPL

4. Tu bénéficieras de la suppression de l'obligation de signature par l'ordonnateur, du mandat et de la pièce justificative.

L'adjoint aux Finances se couchera moins tard le soir...

5. Tu n'oublieras plus la dispense (effective) de la transmission par l'ordonnateur au comptable de la pièce justificative pour toute dépense inférieure à 300 euros .

Effective....

RECOUVREMENT

6. Postes à gestion conjointe : Tu verras la création d'un accès, depuis chacun des postes, aux fichiers RAR présents dans les deux postes.

Facilitera le regroupement des postes.

7. Tu connaîtras la dématérialisation du traitement des admissions en non-valeur (PNC TG/RE) →

8. Tu bénéficieras de la mise en cohérence des seuils de poursuite et d'apurement, fixés de façon uniforme à 30 euros

COMPTABILITE/CAISSE

9. Tu supprimeras l'édition de documents comptables devenue inutile : le P16, le double du P218, des P213, et des 3476 et 3472.

Etions-nous doigt coincé sur la touche "édition" pendant la sortie des-dits documents ?

10. Tu connaîtras l'informatisation des journaux de caisse : P1A, P11, P12.

Sans commentaire.... L'information manque de précisions techniques.

Les Dieux sont tombés sur la tête !

Si de telles mesures permettent l'absorption, même partielle, des « 4h00 » de réduction hebdomadaire de temps de travail, c'est que nos actuelles méthodes de travail sont particulièrement peu performantes, sinon...

...« S'il vous plaît, M. le Directeur, jouez franc jeu , dites nous : " La réduction du temps de travail, je l'applique, parce que la loi me l'impose, et le reste je m'en..."

Voir document officiel transmis par la DGCP ci-dessous

DOCUMENT OFFICIEL TRANSMIS PAR LA DGCP



BUDGETS ET COMPTES DE GESTION DES CEPL

1. Passage à un classement chronologique des pièces pour les comptes des petites collectivités (soumis à l'apurement administratif).

2. Edition en département informatique (et en ATI) tes comptes de gestion.

3. Reprise automatiquement les résultats antérieurs des budgets exécutés (tableaux A14).

DEPENSES : ETAT et CEPL

4. Suppression de l'obligation de signature par l'ordonnateur, du mandat et de la pièce justificative.

5. Dispense (effective) de la transmission par l'ordonnateur au comptable de la pièce justificative pour toute dépense inférieure à 300 euros.

RECOUVREMENT

6. Postes à gestion conjointe : création d'un accès, depuis chacun des postes, aux fichiers RAR présents dans les deux postes.

7. Dématérialisation du traitement des admissions en non-valeur
(PNC ← → TG/RF)

8. Mise en cohérence des seuils de poursuite et d'apurement, fixés de façon uniforme à 30 euros

COMPTABILITE/CAISSE

9. Suppression d'éditions de documents comptables devenues inutiles : le P16, le double du P218, des P213, et des 3476 et 3472.

10. Informatisation des journaux de caisse : P1A, P11, P12.

Commentaire : Ces dix propositions, extraites semble-t-il, d'une liste plus exhaustive, établie à l'issue des différents chantiers de réflexion sur la gestion publique, n'ont en soi rien de critiquables.

Elles sont liées à une évolution et une modernisation des méthodes de travail ; certaines donneront une meilleure image de marque de nos services à l'utilisateur, d'autres feraient faire des économies en terme de budget de fonctionnement (papier, encre, archivage...) mais même à cumuler elles ne permettront pas en terme de temps gagné, la compensation du passage aux 35 h des quasi 600 agents du département.

Ces 10 propositions n'ont pas leur place dans le dossier ARTT.